JOHN HUMPHREY, LA DUDH ET LE RÉCIT DU CANADA EN TANT QUE LEADER DANS LE DÉVELOPPEMENT DES DROITS INTERNATIONAUX DE LA PERSONNE

JENNIFER TUNNICLIFFE

Dr. Jennifer Tunnicliffe est historienne des droits de la personne qui s'intéresse particulièrement à la façon dont l'activisme national et transnational façonne les attitudes culturelles et les approches législatives en matière des droits et libertés. Ses travaux ont été publiés dans le *Canadian Historical Review*, *Social History / Histoire Sociale*, *History Compass* et sur le blog *ActiveHistory*. Elle a contribué aux recherches du Musée canadien des droits de la personne et du Centre pour la gouvernance internationale. Son premier livre, *Resisting Rights: Canada and the International Bill of Rights, 1947–76*, remet en question l'image du Canada en tant que défenseur historique des droits internationaux de la personne et explore le rôle clé qu'ont joué les militants des droits de la personne dans l'instauration de la diplomatie canadienne aux Nations Unies.

Il y a 75 ans, le 10 décembre 1948, les Nations unies adoptaient la *Déclaration universelle des droits de l'homme* (DUDH), articulant pour la première fois un ensemble de droits inaliénables et universels destinés à être codifiés dans le droit international. Pour de nombreux Canadiens, le Canada a été un ardent défenseur de ce premier document sur les droits de l'homme. En fait, le gouvernement canadien s'est ouvertement opposé à l'adoption de la DUDH en 1948 et a résisté aux efforts déployés par les Nations unies pour rédiger une *Charte universelle des droits de l'homme* jusqu'aux années 1960. Pourtant, cela va à l'encontre de l'idée reçue selon laquelle le Canada est un leader historique en matière du droit international humanitaire. À l'occasion du 75e anniversaire de la DUDH, il convient donc de s'interroger sur la genèse de ce récit favorable, et les raisons pour lesquelles il continue d'occulter l'opposition du Canada aux premiers documents des Nations unies sur les droits de la personne, et quelle importance que cela revêt pour le Canada d'aujourd'hui.

Le Canada n'a pas joué un rôle actif dans les tentatives visant à inclure les principes des droits de l'homme en tant que composante clé de la *Charte*

des Nations Unies en 1945, et Ottawa ne manifestait que peu d'enthousiasme pour l'idée d'une Charte internationale des droits.

Ainsi, le concept de droits découlant des discussions de l'ONU remettait en question les conceptions traditionnelles des libertés civiles au Canada, un pays qui, à l'époque, ne disposait pratiquement d'aucune loi interdisant explicitement la discrimination ou protégeant les droits de l'homme. Pleinement conscient que les lois discriminatoires au Canada pouvaient être considérées comme une violation des propositions de l'ONU, et préoccupés par le maintien de la communauté internationale à l'écart des affaires intérieures canadiennes, le gouvernement fédéral s'est opposé à la DUDH et a instruit ses délégués à l'ONU d'éviter toute participation active à son élaboration[1]. Et c'est ce qu'ils ont fait. Tout au long des années 1947 et 1948, les délégués canadiens ont rarement contribué aux discussions sur les détails de déclaration préliminaire et se sont abstenus de voter lors des premiers votes sur l'adoption de l'instrument lors de l'Assemble générale. Ce n'est que sous la pression internationale, principalement celle de la Grande-Bretagne et des États-Unis, que le Canada a changé son vote pour appuyer l'adoption de la *Déclaration universelle des droits de l'homme* (DUDH) le 10 décembre 1948. Mais il l'a fait tout en émettant des réserves officielles. Ensuite, lors des années 1950 jusqu'au début des années 1960, Ottawa a résisté à la deuxième phase de la *Charte internationale des droits de l'homme* des Nations unies, à savoir l'élaboration de deux pactes sur les droits de l'homme[2].

Cependant, dans les années 1960, l'essor du mouvement des droits de l'homme au pays, un soutien grandissant pour les droits de l'homme dans la communauté internationale, et la volonté de donner au Canada l'image d'un État à vocation humanitaire ont contraint les responsables politiques fédéraux à repenser leur approche concernant les instruments de l'ONU des droits de l'homme. Il en résulte qu'en 1966, le Canada a voté en faveur de l'adoption finale des deux pactes sur les droits de l'homme, bien que sa position puisse difficilement être considérée comme enthousiaste ; dans les votes article par article sur les pactes, le Canada s'est abstenu à quatorze reprises sur quarante-trois votes[3], et il a fallu dix ans à Ottawa pour ratifier les instruments. Pourtant, les politiciens fédéraux ne voulaient pas que l'on se souvienne du Canada comme un État ayant résisté aux droits de l'homme, et ils ont donc pris des mesures pour réécrire cette histoire.

Le gouvernement fédéral a commencé à affirmer dans ses communiqués que, depuis l'adoption de la DUDH, le Canada avait « joué un rôle actif »

1 William A. Schabas, « Canada and the Adoption of the Universal Declaration of Human Rights », *McGill Law Journal* 43, 2 (1998) : 403–41 ; A.J. Hobbins, « *Eleanor Roosevelt, John Humphrey and Canadian Opposition to the Universal Declaration of Human Rights: Looking Back on the 50th Anniversary of the UDHR* » *International Journal* 53, 2 (1998) : 325–42

2 Le Canada a été l'un des huit États à s'abstenir, en même temps que l'Union soviétique, ses alliés, l'Afrique du Sud et l'Arabie Saoudite. Pour une réflexion plus approfondie sur cette question, veuillez vous référer à Jennifer Tunnicliffe, *Resisting Rights: Canada and the International Bill of Rights, 1947–76* (Vancouver : UBC Press, 2019).

3 « Convention relative aux droits de l'homme – votes du Canada », 1966, dossier 45-13-2-3, partie 1, vol. 13112, RG25, BAC. Dans le cadre du Pacte relatif aux droits civils et politiques, le Canada s'est abstenu de voter sur les articles 6, 13, 14 et 15. Dans le cadre du Pacte relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, le Canada s'est abstenu de voter sur les articles 2, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 15 et 25.

dans la préparation des instruments des droits de l'homme de l'ONU[4]. À la veille de l'adoption des pactes internationaux, les responsables fédéraux sont allés jusqu'à affirmer que le Canada avait « toujours exprimé un soutien fort » aux accords internationaux sur les droits de l'homme[5]. Alors que le soutien aux droits de l'homme ne cesse de croître au pays, les efforts d'Ottawa pour se présenter comme un défenseur historique des droits de l'homme au niveau international se sont intensifiés. En 1979, le ministère des Affaires extérieures est allé jusqu'à déclarer que le Canada avait été « à l'avant-garde des initiatives multilatérales en matière de droits de l'homme visant à promouvoir les droits de l'homme[6] ». Aujourd'hui, le site web du gouvernement canadien continue de promouvoir ce discours en affirmant que « le Canada a toujours été un ardent défenseur en faveur de la protection des droits de l'homme... [depuis] notre rôle essentiel dans la rédaction de la *Déclaration universelle des droits de l'homme* en 1947–1948 et nos travaux actuels au sein de l'ONU[7] » [Traduction libre]

La tentative des acteurs politiques de redorer le blason du Canada en tant que défenseur mondial des droits de l'homme n'a toutefois pas été uniquement une réponse à la montée en puissance du soutien de l'opinion publique aux principes des droits de l'homme. Dans les années 1970, cela complétait plusieurs objectifs nationaux importants du gouvernement libéral de Pierre Elliot Trudeau, alors Premier ministre : Ottawa avait annoncé sa politique de multiculturalisme et Trudeau exhortait les provinces à soutenir l'inclusion d'une Charte des droits à une Constitution rapatriée. Par ailleurs, les préoccupations liées à l'identité et à l'unité nationale ont également eu un impact significatif. L'image des Canadiens en tant que défenseurs historiques des droits chez eux et en tant qu'acteurs clés dans la conception du régime des droits de l'homme des Nations unies était un outil que les politiciens ont continué à utiliser tout au long des années 1980 et 1990 pour promouvoir une conception particulière de ce que signifiait être Canadien dans une société multiculturelle et « juste ».

Le défi à concilier cette image du Canada avec son histoire marquée par la résistance aux premiers instruments des droits de l'homme de l'ONU. Pour y parvenir, le gouvernement s'est fortement appuyésur l'héritage d'un Canadien en particulier, John Peters Humphrey, un juriste canadien et professeur à l'université McGill qui, après la Seconde Guerre mondiale, fut invité à occuper un poste au sein du secrétariat des Nations unies en tant que directeur de la Division des droits de l'homme. Il a siégé à la Commission des Droits de l'Homme des Nations unies, où il a travaillé avec des personnalités telles qu'Eleanor Roosevelt, René Cassin, Peng Chun Chang et Charles Malik. À partir de leurs

4 Communiqué de presse, Ottawa, 10 décembre 1965, dossier 1, boîte 16, « Human Rights », accession #82-001, Thomas Symons Papers, Trent University Archives.

5 Document d'information sur les pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme, septembre 1975, container 47282, *Human Rights Commission fonds*, RS972, PANB.

6 V.M. Edelstein, « *The Impact of Human Rights on Canadian Foreign Policy* », United Nations Division, Department of External Affairs, 18 mai 1979, File 45-CDA-13-1-1, Partie 2, Vol. 15901, RG25, LAC.

7 Government of Canada. « *Canada's approach to advancing human rights* ». *Global Affairs Canada*, 19 juillet 2023. www.international.gc.ca/world-monde/issues_development-enjeux_developpement/human_rights-droits_homme/advancing_rights-promouvoir_droits.aspx?lang=eng#

discussions, Humphrey a été chargé de formuler la toute première ébauche de ce qui allait devenir la DUDH Au cours de sa carrière de plus de 20 ans à l'ONU, M. Humphrey a défendu avec détermination les Droits de l'Homme au niveau international, tant au Canada que dans le reste du monde[8]. Pour récompenser ses efforts, l'ONU lui a décerné en 1988 le Prix des Nations unies pour les droits de l'homme.

Cependant, il est important de noter que John Humphrey ne représentait pas le gouvernement canadien dans ses activités à l'ONU. En tant que membre du Secrétariat, il n'a joué aucun rôle dans l'élaboration, et n'était même pas informé, de la politique canadienne vis-à-vis de la DUDH ou des pactes. En fait, Humphrey était profondément critique de la position canadienne. Évoquant le manque de soutien du Canada et des Canadiens du droit international humanitaire à l'ONU, il a rédigé une lettre en 1948 en déclarant ce qui suit :

> Depuis mon arrivée ici, une chose qui m'a profondément consterné est de réaliser qu'au Canada, notre propre pays, l'intérêt pour cette question est relativement de moindre importance que dans certains autres pays que nous pensons parfois moins démocratiques que le nôtre.[9] [traduction libre]

Dans un discours prononcé lors de la célébration de l'Année internationale des droits de l'homme au Canada en 1968 – à l'occasion du 20e anniversaire de l'adoption de la DUDH – il a décrit comment, il avait été « embarrassé » par la décision du Canada de s'abstenir lors du vote sur l'adoption de la DUDH en 1948, et comment il continuait à être déçu par le manque d'engagement du gouvernement en faveur du droit humanitaire international[10].

Malgré cela, c'est le travail de John Humphrey, et surtout son rôle dans la rédaction de la DUDH, qui constitue la base de la thèse selon laquelle le Canada a joué un « rôle central » dans l'élaboration du document, avec peu ou pas de reconnaissance du fait que Humphrey était exceptionnel dans son soutien précoce au chapitre des droits de l'homme de l'ONU. Il a été le défenseur le plus actif de la DUDH au Canada, utilisant sa position à l'ONU pour tenter de susciter l'enthousiasme pour cet instrument dans son pays. Bien qu'il ait eu quelques succès, il s'était le plus souvent heurté à l'opposition ou à l'indifférence à l'égard de la Déclaration. Pourtant, ses réalisations continuent d'être promues comme la preuve de l'engagement historique du Canada envers le programme des droits de l'homme des Nations unies.

Un exemple évident de cela réside dans la manière dont l'enseignement de l'histoire du Canada en matière du droit humanitaire international a été abordé dans les programmes scolaires. À la fin des années 1990, l'éducation aux droits de l'homme était devenue une composante importante des

8 Pour plus de détails sur le militantisme de Humphrey, voir A.J. Hobbins, ed., *On the Edge of Greatness: The Diaries of John Humphrey, First Director of the United Nations Division of Human Rights*, Volumes 1–4 (Montreal : McGill University Libraries, 1994–2000).

9 John Humphrey, tel que cité par A.J. Hobbins, « *Eleanor Roosevelt, John Humphrey and Canadian Opposition to the Universal Declaration of Human Rights* », 333.

10 Krista Maecots, « *Ex-UN official raps Canada on its human rights record* », *Ottawa Citizen*, 14 novembre 1968, 29.

guides des programmes d'études en sciences sociales, en histoire et en éducation civique à travers le pays. En Ontario, par exemple, les cours d'histoire théorique et appliquée de 10e année comprenaient des volets sur « l'identité, la citoyenneté et le patrimoine » qui indiquaient qu'à la fin du cours, les élèves comprendraient les variations d'attitudes du Canada envers les droits de l'homme. Les guides ont spécifiquement mis en avant le rôle du Canada dans la DUDH comme étant un moment clé de ce changement, ce qui a donc été repris dans les manuels produits à l'appui de ce programme au début des années 2000.

L'ouvrage de John F. Fielding et Rosemary Evans intitulé « *Canada: Our Century, Our Story* » a consacré une page à la DUDH, qui comprenait une biographie de Humphrey. Le texte principal se lit comme suit :

> La *Déclaration universelle des droits de l'homme* a été adoptée par les Nations unies en décembre 1948. John Humphrey, professeur de droit à l'université McGill de Montréal, est l'un des auteurs de la première version de ce document. La Déclaration a inspiré la *Charte canadienne des droits et libertés*, qui est aujourd'hui un modèle pour d'autres pays[11]. [traduction libre]

Même si ce texte est exact sur le plan des faits, il ne raconte qu'une partie de l'histoire. Il ne précise nulle part que le Canada s'est initialement abstenu de soutenir la DUDH, et ne contient aucune information sur l'exceptionnalisme de Humphrey ou son embarras face à l'opposition du Canada. Au lieu de cela, il établit implicitement un lien entre Humphrey, la DUDH et la tradition des droits de l'homme au Canada. De la même manière, l'ouvrage *Great Canadians: Humanitarians* de Janice Parker présente Humphrey comme l'un des 18 Canadiens dont les efforts humanitaires ont eu un impact sur le monde. Une fois encore, le rôle de Humphrey dans le soutien à l'élaboration de la DUDH est rattaché au Canada et à tous les Canadiens lorsque l'ouvrage affirme que « les Canadiens ont prouvé au monde entier qu'ils sont sensibles aux causes humanitaires et aux droits de l'homme »[12]. [traduction libre].

Le rôle du Canada dans l'adoption de la DUDH a été renforcé par la création, en 1997, de *Minutes du patrimoine* sur John Humphrey. Ces clips vidéo ont été créés en 1991 par la Fondation Historica afin de « renforcer le canadianisme » et, selon Erin Peters, les scènes dramatisées qu'ils présentent sont conçues pour encourager les Canadiens qui les regardent à considérer ces épisodes comme faisant partie de leur patrimoine personnel[13]. La séquence sur Humphrey commence par le montrer défendant l'universalisme d'un projet de déclaration des droits de l'homme devant les membres de la Commission des droits de l'homme des Nations unies en 1947, puis passe à une scène de la Cour européenne des droits de l'homme en 1986, dans laquelle des avocats utilisent la DUDH pour contester les lois nationales sur l'emploi qui établissent

11 John F. Fielding and Rosemary Evans, *Canada: Our Century, Our Story* (Scarborough, Ont : Nelson Thomson Learning, 2001), 274.

12 Janice Parker, *Great Canadians: Humanitarians* (Calgary : Weigl Educational Publishers, 2000), 5.

13 Erin Peters, « *The 'Heritage Minutes' and Canadian collective memory: an analysis of the use of nostalgia and nationalism to build a unifying cultural memory* », PhD dissertation, Institute of Germanic and Romance Studies, 2009. http://sas-space.sas.ac.uk/2289/1/Peters%20-%20Heritage%20Minutes%20-%20Text.pdf, 67

une discrimination fondée sur le handicap physique. À l'arrière-plan, se trouve Humphrey, avec un autre membre du public, se penchant vers lui et chuchotant : « N'est-ce pas le Canadien qui a écrit la *Déclaration universelle des droits de l'homme* ? ». L'objectif est de créer une mémoire collective canadienne dans laquelle les efforts de John Humphrey deviennent un symbole du rôle central du Canada dans l'élaboration et la promotion d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme qui peuvent être utilisés pour lutter contre la discrimination à travers le monde.

Chaque année, la *Déclaration universelle des droits de l'homme* et l'engagement du Canada envers celle-ci sont célébrées lors de la Journée des droits de l'homme. De plus, ces contributions ont été immortalisées sur des timbres honorifiques et même sur un billet de banque de 50 dollars. Cette année, à l'occasion du 75e anniversaire de l'adoption de l'instrument, il serait toutefois plus utile aux Canadiens d'apprendre la véritable histoire du manque de soutien du Canada à l'égard du droit humanitaire international après la Seconde Guerre mondiale. L'opposition du Canada à la DUDH en 1948 et à l'élaboration de pactes internationaux sur les droits de l'homme dans les années 1950 et 1960 fournit un contexte important pour d'autres exemples de la résistance du Canada aux initiatives des Nations unies en matière de droits de l'homme ;

Cela révèle que ces exemples s'inscrivent dans une histoire lointaine plutôt que de constituer de simples aberrations. Par exemple, de nombreux arguments utilisés pour s'opposer à la DUDH ont été utilisés pour s'opposer à la Déclaration des droits des peuples autochtones de l'ONU (DNUDPA) en 2007. Cette histoire contribue également à expliquer l'écart entre la rhétorique du Canada en matière de droits de l'homme et son manque de mise en œuvre réelle du droit international relatif aux droits de l'homme – comme explique dans ce volume, à titre d'exemple, par le défenseur des droits de l'homme Alex Neve. Le plus souvent, le gouvernement canadien n'a soutenu qu'avec réticence les instruments des droits de l'homme à l'ONU, et il l'a fait pour satisfaire l'opinion publique et internationale plutôt que par un « fort soutien » à la substance des documents eux-mêmes. Par conséquent, une fois signés, ces instruments n'ont pas suscité une réelle motivation pour s'engager véritablement ou prendre des mesures concrètes sur les dispositions énoncées dans les instruments.

La Journée des droits de l'homme *devrait être* un moment pour célébrer les progrès accomplis en matière de renforcement des protections des droits de l'homme dont bénéficient les Canadiens et tous les êtres humains. Mais elle devrait aussi être l'occasion d'en apprendre davantage sur l'histoire des violations des droits de l'homme et de la résistance manifestée à l'égard de la mise en place de protections solides des droits de l'homme, de sorte que nous puissions continuer à faire pression sur nos gouvernements pour qu'ils fassent mieux. Ce devrait être également une opportunité de regarder au-delà des récits qui se contentent de présenter une vision positive de notre histoire en matière de droits de l'homme, et aussi pour aborder les réalités plus complexes, celle des lacunes de notre passé et du temps présent. Le 75e anniversaire de l'adoption de la DUDH offre donc un moment propice à la réflexion sur les défis persistants que représente la création d'un monde plus juste sur le plan social, dans lequel tous les êtres humains peuvent réellement vivre dans le respect des droits de l'homme.